

Port des gants pour les 2 roues



Depuis le 20 novembre 2016, le non-port de gants certifiés CE sera sanctionné d'une amende de troisième classe (68 euros minorée à 45 euros en cas de paiement dans les 15 jours, ce qui est le prix moyen d'une paire de gants certifiés CE) pour le conducteur et le passager, auquel s'ajoute pour le pilote un retrait d'un point sur le permis de conduire.

Quels sont les risques ?

Sans protections aux mains, même à faible vitesse, les risques de blessure en cas de chute sont élevés. Les gants servent aussi à protéger vos mains du froid ou de l'humidité, vous offrant ainsi une préhension optimale du guidon et des freins.

Bien choisir ses gants

Les gants adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé doivent être ergonomiques, et garantir une bonne sensibilité sur les commandes du guidon. Ils sont à essayer systématiquement avant l'achat.

- * les gants doivent être **ajustés à la paume**
- * les doigts ne doivent pas venir en butée au bout des gants, mais garder une **marge suffisante**
- * lorsque l'on ouvre la main, la **paume du gant ne doit ni être tendue, ni renflée**
- * un gant doit avoir si possible **double serrage** : poignet et manchette
- * la **manchette** doit remonter sur au moins 4 largeurs de doigt au-dessus de l'articulation du poignet

Prévoyez une paire pour l'été et une autre pour le mauvais temps ou les périodes de grand froid.

Vous devez avoir la **même exigence de protection pour votre passager** éventuel.

Repérer les gants réellement certifiés CE

Choisissez des gants certifiés CE Équipement de protection individuelle (EPI). La norme EN 13594, ou le dire d'experts, atteste que les équipements ont été soumis à 5 essais pour évaluer la résistance à l'arrachement, à l'abrasion, au déchirement, à la coupure et le système de maintien.

Il existe 2 niveaux de protection :

- * **niveau 1** parfaitement adapté aux **usages urbain**

* **niveau 2** pour un **usage routier plus intensif** (usage hors agglomération, intensif ou professionnel)

Comment reconnaître des gants certifiés normés ?

À leur étiquette CE :

